



loyer payé une partie en espèce puis l'autre par virement

Par **samantaplaisival**, le **15/07/2019 à 13:49**

Bonjour,rrnrnJe loue actuellement un appartement.rnrnJe verse comme loyer à mon propriétaire, 350 euros sur son compte bancaire et 400 euros que je donne en espèce et en main propre.rnrnJ'ai fait une demande d'aide au logement qui m'a été refusée car sur la quittance de loyer c'est écrit 350 euros.rnrnComment faire pour que le propriétaire mette le bon montant (400 euros) afin de toucher les APL.rnrnJe vous remercie par avance pour votre réponse.rnrnCordialement,rrnrnSamanta

Par **jos38**, le **15/07/2019 à 13:59**

bonjour. vous dites que vous versez 400€ en espèces et 350€ en virement bancaire. ça fait donc un loyer de 750€. qu'est-il marqué sur votre bail?

Par **samantaplaisival**, le **15/07/2019 à 14:15**

Il est marqué 350 euros sur le bail. Mais il réclame 400 euros en espèces qu'il ne déclare pas.

Par **nihilscio**, le **15/07/2019 à 14:21**

Bonjour,rnrnMais c'est tout simple ! Vous vous conformez au contrat, vous payez 350 € !